

# A V I S

## D ' E N Q U Ê T E

### P U B L I Q U E

Par arrêté du Président du SCOTAT en date du 16/09/2019 est organisée une **enquête publique unique relative au projet de Révision de Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Thionvilloise, arrêté par délibération du Comité Syndical du SCOTAT le 03 juin 2019.**

#### **Objet et date de l'enquête**

L'enquête publique porte sur le **projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération Thionvilloise** arrêté par délibération du Comité Syndical du SCOTAT le 03 juin 2019.

Elle se déroulera **du 14 octobre 2019 à 09 heures au 19 novembre 2019 à 16 heures, soit 37 jours** consécutifs.

Le SCoT est un schéma fixant les objectifs et les orientations en matières d'aménagement et de développement du territoire, avec lesquels devront être compatibles, notamment les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, ainsi que certaines opérations d'aménagement.

Cette enquête publique est organisée pour informer le public sur le projet de SCoT arrêté et recueillir ses observations et contributions. Elle est menée en vue de permettre au Comité Syndical du SCOTAT, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le dossier de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats des consultations et de l'enquête publique.

#### **Commissaire enquêteur**

Par décision du 10/07/2019, le Président du Tribunal Administratif a désigné en qualité de commissaire-enquêteur *Monsieur Gilbert DUCLOS*, domicilié à METZ, Colonel en retraite

#### **Constitution du dossier d'enquête publique**

Le dossier du SCOT est composé :

- d'une notice générale de l'enquête publique ;
- du projet de SCoT arrêté comprenant les pièces exigées par le Code de l'urbanisme, et notamment son évaluation environnementale et le résumé non technique ;
- d'un dossier administratif avec notamment des délibérations et le bilan de concertation relatifs à la présente procédure de révision ainsi que l'arrêté portant organisation de l'enquête publique ;
- de l'avis de l'autorité environnementale ;
- de l'avis de la CDPENAF ;
- Les avis émis par les personnes publiques associées et consultées.
- du porter à connaissance de l'État.

#### **Siège de la présente enquête publique**

Le siège de l'enquête est fixé au Syndicat Mixte du SCOTAT - 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9.

#### **Consultation du dossier d'enquête publique**

Le dossier d'enquête publique du projet de SCoT de l'Agglomération Thionvilloise sera consultable :

- 1) **En format papier, dans les 7 lieux suivants, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, aux heures d'ouverture habituelle :**
  - au **siège de l'enquête**, à savoir au Syndicat Mixte du SCOTAT, 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9. Les heures d'ouverture habituelle sont du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00
  - aux autres lieux ci-après :

| Autres lieux                         | Adresse   | Horaires d'ouverture au public  |
|--------------------------------------|---|---|
| CA Portes de France Thionville       | Espace Cormontaigne<br>4av.Gabriel Lippmann<br>57972 YUTZ Cedex | Lundi au vendredi<br>de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.   |
| CA du Val de Fensch                  | 1, rue de Wendel<br>57705 Hayange Cedex                         | Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30<br>et le vendredi de 8h à 12h                            |
| CC Cattenom et environs              | 2 avenue du Général de Gaulle<br>57570 CATTENOM                 | Lundi - Jeudi : 8h-12h et 13h30-17h<br>Vendredi : 8h-12h.   |
| CC de l'Arc Mosellan                 | 8 rue du Moulin<br>57920 Buding                                 | Lundi au jeudi de 9h-12h et de 14h-17h<br>Vendredis de 9h-12h et de 14h-16h                             |
| CC du Bouzonvillois-Trois Frontières | 28 Rue de l'Europe<br>57480 Rustroff                            | Lundi, jeudi :<br>8h30-12h00 / 13h30-17h00<br>Mardi : 9h30-12h00 / 13h30-17h00<br>Vendredi : 8h30-12h00 |
| CC du Pays Haut Val d'Alzette        | 392 rue du Laboratoire<br>57390 Audun-le-Tiche                  | Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00   |

- 2) **en version numérique :**

- sur le site internet du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise à l'adresse suivante : <http://scotat.proscot-eau.fr/>
- sur le site internet de l'enquête publique dématérialisée pour le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1629>

- 3) **en accès sur un poste informatique au siège de l'enquête**, Syndicat Mixte du SCOTAT, 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE

#### **Transmission des observations et contributions du public**

Le public peut transmettre ses observations et contributions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête (à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur) qui sont prévus à cet effet aux lieux où le dossier d'enquête publique est consultable ;
  - par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Syndicat Mixte du SCOTAT - 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9
  - par courriel à l'adresse suivante : [syndicat.scotat@scotat.fr](mailto:syndicat.scotat@scotat.fr)
  - par voie électronique, via le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1629> et/ou l'adresse e-mail associée : [enquete-publique-1629@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1629@registre-dematerialise.fr)
- A noter que, les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1629>

#### **Accueil du public**

Le commissaire-enquêteur reçoit le public afin de recueillir ses observations et contributions (orales ou écrites) lors des permanences aux dates et lieux suivants :

| Lieux   | Jours et horaires de permanence   |
|---|---|
| <b>Communauté d'agglomération du Val de Fensch</b>              | Mercredi 16 octobre 2019, de 14h00 à 16h00<br>Mercredi 06 novembre 2019, de 09h00 à 11h00 |
| <b>Communauté de communes de Cattenom et environs</b>           | Mercredi 16 octobre 2019, de 09h00 à 11h00<br>Mercredi 13 novembre 2019, de 10h00 à 12h00 |
| <b>Communauté de communes de l'Arc Mosellan</b>                 | Mercredi 23 octobre 2019, de 10h00 à 12h00<br>Mercredi 06 novembre 2019, de 14h00 à 16h00 |
| <b>Communauté de communes du Bouzonvillois-Trois Frontières</b> | Vendredi 18 octobre 2019, de 09h00 à 11h00<br>Vendredi 08 novembre 2019, de 10h00 à 12h00 |
| <b>Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette</b>        | Mercredi 23 octobre 2019, de 14h00 à 16h00<br>Mercredi 13 novembre 2019, de 14h00 à 16h00 |
| <b>Syndicat Mixte du SCOTAT</b>                                 | Lundi 14 octobre 2019, de 09h00 à 11h00<br>Mardi 05 novembre 2019, de 15h00 à 17h00       |

#### **Mesures de publicité**

Un avis au public pour l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département : le **Républicain Lorrain** et la **Semaine**.

Il est rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les mêmes journaux.

Cet avis est également affiché au siège du syndicat mixte du SCOTAT, dans les mairies et communautés de communes et d'agglomération faisant parties du périmètre du SCOTAT et publié sur le site internet du SCOT.

#### **Clôture de l'enquête publique**

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Ce dernier établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, son analyse et présentant ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pendant un an à compter de sa remise par le commissaire-enquêteur :

- au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCOTAT - 15 route de Manom - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9 ;
- sur le site internet dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1629>

Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de Moselle, à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

#### **Personne responsable du projet de révision du SCoT et informations complémentaires**

La personne responsable du projet de révision du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise est Monsieur Roger SCHREIBER, Président du Syndicat Mixte du SCOTAT. Des informations complémentaires relatives au projet de SCoT et à l'organisation de la présente enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Thierry CARRÉ, Directeur Général du Syndicat Mixte du SCOTAT :

- par voie postale à l'adresse suivante : 40 rue du vieux collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9 ;
- par courriel à l'adresse suivante : [syndicat.scotat@scotat.fr](mailto:syndicat.scotat@scotat.fr)